Quelles inégalités sont compatibles avec les différentes conceptions de la justice sociale ?

Fiche méthode : dissertation et épreuve composée (hors épreuve écrite à partir de 2027)
(SES Terminale · Regards croisés · Quelles inégalités sont compatibles avec les différentes conceptions de la justice sociale ?)

La démarche pour tout sujet sur la justice sociale

1. Je sépare le fait et le jugement. Une inégalité se mesure (indicateur, date, source) ; son injustice dépend d'un critère.

2. Je nomme l'égalité visée. Droits, chances ou situations : chaque instrument et chaque auteur en privilégie une.

3. Je relie la conception à l'instrument. Rawls justifie l'impôt progressif, Nozick le conteste, Sen appelle des services collectifs.

4. Je finis par la limite. Financement, légitimité ou effet pervers : chaque limite prépare la partie suivante.

Le réflexe — jamais « les inégalités sont injustes » sans dire selon quelle conception et au nom de quelle égalité.

Cas 1 · Lire un indicateur d'inégalité

Réflexe — seuil ou masse ? avant ou après redistribution ? même source et même champ ?

Exemple. En 2024, le rapport S80/S20 vaut 4,7 en France comme en Allemagne et 5,2 en Espagne (Eurostat) ; D9/D1 vaut 3,48 en France (Insee).

S80/S20 = 4,7 : la masse des niveaux de vie des 20 % les plus aisés vaut 4,7 fois celle des 20 % les plus modestes. D9/D1 = 3,48 ne compare que deux seuils et ignore ce qui dépasse D9 ou reste sous D1, d'où un chiffre plus faible. Même S80/S20 en France et en Allemagne : l'écart entre les extrêmes est voisin, sans que toute la répartition soit identique (Gini de 0,304 et 0,301).

Attention — pour la France en 2024, Eurostat donne un Gini de 0,304 et l'Insee 0,302 (enquêtes et champs différents) : on ne compare que des chiffres d'une même source ; un Gini de 0,30 n'est pas « 30 % de la population ».

Cas 2 · Lire une élasticité intergénérationnelle

Réflexe — variation en % du revenu de l'enfant pour 1 % (ou 10 %) de revenu parental en plus.

Exemple. Élasticité pères-fils : 0,47 aux États-Unis, 0,15 au Danemark (Corak, 2013).

Aux États-Unis, un père qui gagne 10 % de plus a en moyenne un fils qui gagne 4,7 % de plus, contre 1,5 % au Danemark ; la transmission y est un peu plus de trois fois plus forte ($0{,}47 \div 0{,}15 \approx 3{,}1$).

Attention — 0,47 ne veut pas dire « 47 % des fils ont le revenu de leur père » ; corrélation n'est pas causalité.

Cas 3 · Dire ce que choisirait chaque conception

Réflexe — utilitarisme : le plus grand total ; Rawls : le meilleur sort du plus défavorisé ; égalitarisme strict : le moindre écart ; libertarisme : pas de choix, seule compte l'origine des biens.

Exemple. Revenus de trois groupes dans trois sociétés possibles : A (100, 800, 1 000), B (200, 600, 1 000), C (150, 200, 600).

Totaux : A 1 900, B 1 800, C 950 : l'utilitariste choisit A. Groupe le plus modeste : 100, 200, 150 : le rawlsien choisit B. Écart entre extrêmes : 10, 5 et 4 fois : l'égalitariste strict choisit C. Le libertarien refuse de choisir une répartition : il juge la façon dont elle a été obtenue.

Attention — Rawls accepte B, plus inégal que C, parce que les plus modestes y gagnent davantage.

Cas 4 · Juger un impôt : taux marginal, taux moyen

Réflexe — chaque taux ne frappe que sa tranche ; la progressivité se lit au taux moyen (impôt ÷ revenu).

Exemple. Revenu imposable de 40 000 € (une part), barème de la loi de finances pour 2024.

$(28\,797 - 11\,294) \times 11\,\% \approx 1\,925$ € et $(40\,000 - 28\,797) \times 30\,\% \approx 3\,361$ €, soit 5 286 € d'impôt : taux moyen ≈ 13,2 %, taux marginal 30 %.

Attention — la CSG (taux unique) est proportionnelle ; la TVA, rapportée au revenu, est régressive.

Les pièges

- Confondre inégalité et injustice, ou inégalité et discrimination (il faut un critère prohibé).
- Faire de Rawls un égalitariste strict, ou de Nozick un adversaire de toute égalité.
- Lire « égalité des conditions » chez Tocqueville comme une égalité des revenus.
- Confondre non-recours (limite d'efficacité) et effet pervers (réaction contraire au but).
- Prendre parti dans le débat sur la redistribution : j'expose les arguments de chaque conception.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).